



## **ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR**

Objet : Consignes de prévention Covid-19

La situation sanitaire actuelle nécessite un réaménagement et la mise en place d'actions concrètes, afin de pouvoir reprendre les activités dès la rentrée de septembre 2020.

Vous trouverez dans ce document, toutes les consignes détaillées dont chacun est garant et responsable de la bonne application.

La continuité de l'activité dans un contexte de circulation du virus est assurée par le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de distanciation physique édicté ci-dessous.

Par ailleurs la MJC s'engage à mettre à disposition, dans les salles d'activité, tout le matériel nécessaire à la bonne application de ces consignes : gel hydro-alcoolique, produits désinfectants, gants de ménage, ...

Tout manquement constaté par un des membres de l'équipe de la MJC ou du Conseil d'Administration fera l'objet de sanctions, conformément :

- Au règlement intérieur pour les adhérents, bénévoles, référents d'ateliers,
- A la convention signée avec la MJC en début de saison pour les prestataires,
- A la convention collective de l'animation pour les salariés.

## CONSIGNES GENERALES

Les consignes générales sont valables pour tous les participants aux activités de la MJC et aux usagers la fréquentant. Elles représentent le tronc commun à toutes les pratiques.

Port du masque grand public obligatoire à partir de 11 ans :

- Lors des déplacements dans l'établissement ainsi que lors de la pratique d'activités statiques (musique, activités manuelles, loisirs, échanges, formation, théâtre, réunions),
- Pour les animateurs intervenant auprès d'enfants de moins de 11 ans quelle que soit la pratique,
- Systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique (au moins 1m2 autour de chaque personne) ne peuvent être garanties.

Se laver les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique :

- A l'entrée de la structure,
- En entrant et en sortant des salles d'activités,
- Avant d'emprunter des escaliers
- Avant et après chaque passage aux sanitaires
- Avant et après chaque passage en cuisine

Vestiaires collectifs fermés, porte-manteaux inutilisables, portants autorisés

Sens de circulation à respecter dans les différents sites et salles d'activités : se référer au marquage au sol (s'il existe) et à l'affichage fait dans chaque salle.

Se saluer sans se serrer la main et sans embrassade.

Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

Tousser, éternuer dans son coude ou un mouchoir en papier ; Utiliser un mouchoir à usage unique et à éliminer immédiatement dans une poubelle.

Changer son masque toutes les 4h et à chaque fois qu'il est souillé ou mouillé.

Cas contact : rappel de l'obligation de noter les personnes présentes en activité. Informer la MJC sans attendre dès suspicion d'un cas de Covid-19 (Cf. note annexe)

Utilisation des escaliers :

- Lavage des mains obligatoire avant de les emprunter.
- Afin de ne pas se croiser, une seule personne à la fois peut emprunter les escaliers (exception faite pour les moins de 6 ans qui peuvent être accompagnés d'un seul parent).
- Priorité à la personne qui monte.

## CONSIGNES SPECIFIQUES

Les consignes spécifiques viennent compléter le tronc commun que sont les consignes générales. Elles sont adaptées aux spécificités de chaque type de pratiques, dans le respect des jauges définies par la MJC pour l'ensemble des espaces d'activités mis à sa disposition.

*Articles 42 à 44 du décret n°2020-860 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : pendant la pratique d'une activité sportive dans un établissement le port du masque n'est pas*

*obligatoire. La distanciation physique de 2 mètres doit être respectée dès qu'une activité physique ou sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur.*

## Dans les lieux communs :

### Sanitaires :

Accès limité à une personne à la fois

Lavage des mains au gel hydro-alcoolique avant d'entrer

Lavage des mains à l'eau et au savon en sortant

Laisser les portes d'accès ouvertes en partant

### Accueil :

Port du masque obligatoire,

Désinfection des surfaces et objets dès lors qu'un usager y a touché (obliger les usagers à respecter les distances et les inviter à utiliser leur propre stylo, par exemple)

### Cuisine :

Accès limité à une personne à la fois à la MJC, à 6 personnes à MLK

Interdite en accès libre, aux adhérents et usagers

Lavage des mains avant d'entrer et en sortant

Lavage des mains avant/après chaque manipulation (four, four micro-ondes réfrigérateur, machine à café, bouilloire, etc. ...)

Lavage systématique et immédiat de toute vaisselle utilisée

### Bureaux : équipe permanente

Lavage des mains en arrivant dans la structure

Port du masque obligatoire si bureau partagé

Port du masque obligatoire lors de tous déplacements entre des bureaux occupés et dans l'enceinte de l'établissement

Aérer au moins 15 mn toutes les 3h

Nettoyage des points communs : photocopieur, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, selon planning.

Nettoyage de son matériel individuel (clavier, bureau, etc.) sous sa propre responsabilité

Véhicules dans le cadre de déplacements collectifs : covoiturage en véhicule individuel et camions MJC

Les règles de distanciation physique doivent s'appliquer au transport, quelle que soit la distance à parcourir. Nettoyage et désinfection, avant et après utilisation : poignées de portes et de coffre, volant, tableau de bord, levier de vitesse, frein à mains, etc. ...

Véhicule individuel : port du masque obligatoire par le chauffeur (sauf s'il est séparé par une paroi), port du masque obligatoire pour tous les passagers de plus de 11 ans.

Camions MJC : port du masque obligatoire pour tous les passagers de plus de 11 ans.

## Dans la pratique d'activités :

De façon générale aérer les salles entre chaque séance et à la fin des activités

Activités d'expression en individuel : capoeira, danses (éveil à la danse et initiation, modern'jazz, hip-hop, break, line dance)

- Distanciation de 2m entre chaque adhérent (selon marquage au sol si existant)
- Masques non obligatoires pendant la pratique, mais fortement conseillé aux animateurs ayant un public de moins de 11 ans
- Duos interdits pour le moment
- Break : nettoyage des tapis avant rangement

Danses en couple : danse de salon, kizomba

- Distanciation de 2m entre chaque couple, soit 4m<sup>2</sup> par couple (selon marquage au sol si existant)
- Masques obligatoires pendant la pratique
- Changement de partenaire interdit durant la séance

Pratique d'instruments : Piano, guitare, basse, batterie, saxophone

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent
- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans
- Désinfection des instruments communs après chaque utilisation
- Batterie : baguettes personnelles obligatoires
- Saxophone : Visière fortement recommandée et distanciation de 2m entre chaque adhérent

Pratique en groupes (musicaux) : groupes, workshop guitare, percus, chorale, studio, éveil musical

- Distanciation de 2m entre chaque adhérent selon marquage au sol
- Visière fortement recommandée
- Désinfection des instruments communs après chaque utilisation

### Expression scénique : arts de la scène, théâtre d'impro

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent : marquage au sol et sur table
- Masque obligatoire à partir de 11 ans ou visièrre (fortement conseillée)

### Activités de bien-être : yoga, qi gong

- Distanciation de 2m entre chaque adhérent (selon marquage au sol si existant)
- Masques non obligatoires pendant la pratique
- Les adhérents doivent avoir leur propre matériel (tapis, etc. ...), en cas d'oubli, de façon exceptionnelle, prêt de matériel et charge à l'animateur de le désinfecter

### Activités manuelles : arts plastiques, recycl'art, terre, cartonnage, activités artisanales, mosaïque, couture

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent : marquage au sol et sur table
- Désinfection des zones d'activité et du matériel entre chaque atelier, par l'animateur, aidé des adhérents adultes,
- Obligation de se laver les mains avec du savon ou gel hydro-alcoolique avant l'utilisation de matériel commun
- Limiter les déplacements des adhérents dans la salle d'activité, 1 personne à la fois devant l'évier, devant les zones de stockage de matériel, etc. ...
- Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans

### Loisirs (jeux de rôles, bridge, tarot, FJP) et réunions :

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent : marquage au sol et sur table
- Chaque participant est tenu de nettoyer l'espace et le matériel dont il dispose le temps de l'atelier, au départ et à l'arrivée
- Obligation de se laver les mains avec du savon ou gel hydro-alcoolique avant l'utilisation de matériel commun (ex : imprimante, vidéoprojecteur, cartes, distribution de documents, etc.)
- Limiter les déplacements des adhérents dans la salle d'activité
- 1 personne à la fois dans les zones de stockage

### Echanges : Pâtisserie, rencontres culinaires, soins et beauté

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent : marquage au sol et sur table
- Chaque participant est tenu de nettoyer l'espace et le matériel dont il dispose le temps de l'atelier, à son départ
- Obligation de se laver les mains avec du savon ou gel hydro-alcoolique avant/après l'utilisation de matériel commun
- Limiter les déplacements des adhérents dans la salle d'activité
- 1 personne à la fois dans les zones de stockage et dans la cuisine (MJC)

### Formation : anglais, espagnol, incollables

- Distanciation de 1m entre chaque adhérent : marquage au sol et sur table
- Masques obligatoires à partir de 11 ans